

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 19 janvier 2018 se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur **GOULET** Dominique, Maire.

Etaient présents : MM. **BELLENGER** Thierry, **BENSAKHRIA** Naïm, **DROUET** Dominique, **FLEURY** Serge, **LATOURTE** Yann, **TAUVEL** Pascal, et Mmes **LAMAILIERE** Laurence, **MASSON** Martine, **ENAUT-MULLOT** Sandrine.

Secrétaire de séance : Mme **MASSON** Martine

(art. L.2121-15 du CGCT)

Absents excusés : Mr **BOULET** Jean-François, Mme **CORDIEZ** Amélie,

Absent non excusé : Néant

Procurations : Mr **BOULET** Jean-François à Mr **FLEURY** Serge

---

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés : 11

---

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut ajouter trois points à délibérer à l'ordre du jour soit : demande de subvention de diverses associations non communales, prix de vente des buts de foot, mandat exclusif de vente de terrain situé dans le lotissement communal. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur le Maire.

1- **Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal**

2- LOTISSEMENT COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme **MASSON** qui consent à faire lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 du lotissement communal.

Le compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion présentent :

Un résultat de la section de fonctionnement de – 100 €

Un excédent d'investissement de + 261 150 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 0 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 0 €

Le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention approuve le Compte Administratif et le compte de gestion 2017 du lotissement communal et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au Compte Administratif et au Compte de Gestion de l'année 2017.

### 3- LOTISSEMENT COMMUNAL- AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion 2017 présentent :

Un résultat de fonctionnement de -100 €

Un résultat d'investissement de + 261 150 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 0 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 0 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi : de reporter à la section de fonctionnement la somme de -100 € au compte R002 et de reporter la somme de + 261 150 € en recettes d'investissement au R 001

Le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide le report des sommes suivantes au BP 2018

R002 : Déficit de fonctionnement reporté 100 €

R001 : Excédent d'investissement reporté + 261 150 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

### 4- LOTISSEMENT COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MASSON Martine qui propose au Conseil Municipal ce document comptable équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 1 302 482.84 € dont 100.00 € en résultat de dépenses reporté.

Quant à la section d'investissement elle est présentée équilibrée à la somme de 904 930.84 € dont 261 150.00€ en report d'investissement.

Apparaissent, entre autres, en dépenses de fonctionnement :

L'achat du terrain : 220 824.35€

Les travaux de viabilisation, les frais d'études et aménagements : 422 630.84 €

Apparaissent en recettes de fonctionnement, la vente des parcelles : 658 702 €

Apparaissent dépenses d'investissement :

Le remboursement des prêts et de la subvention communale : 261 150.00 €

Le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de voter le Budget Primitif 2018 du lotissement communal et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

### 5- BON DE CHAUFFAGE – Mme MARTIN

Monsieur le Maire présente une demande de Madame MARTIN pour l'obtention d'un bon de chauffage. Le Conseil Municipal après étude des documents nécessaires joints à la demande, décide avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention le versement d'un bon de chauffage d'un montant de 130 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## 6- ECHO 2018- TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal TAUVEL qui informe le Conseil Municipal que la somme attendue pour la participation des sponsors au bulletin ECHO 2018 est de 1 070€ et se décompose comme suit :

N°	ANNONCEURS	Montant en €
01	AFB Energies	85
02	BACCARDI MARTINI	170
03	LES 2 IFS	50
04	SFEE	50
05	DECO-LAURIAU Emmanuelle	25
06	DELAMOTTE & Fils	45
07	DPI Informatique	45
08	DEL'ASSIST Sandrine Delaune	25
09	GROUPAMA	45
10	LA RUCHE QUI DIT OUI	25
11	LE MILLENIUM	150
12	RESEaux ENVIRONNEMENT	85
13	CASINO FECAMP	45
14	A FLORE DE POT	45
15	REIDROC	85
16	LA MAREE	50
17	ETMA	45
TOTAL		1 070

Madame ENAULT MULLOT, directrice de l'entreprise ETMA ne participe pas au vote. Le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide d'accepter la somme de 1 070 € correspondant à la participation des sponsors pour le bulletin ECHO 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

## 7- SALLE DES FETES – DEMANDE D'ANNULATION DE LOCATION

Monsieur le Maire présente un courrier de demande d'annulation de location de salle pour le weekend des 08 et 09 septembre 2018 et précise au Conseil Municipal que des arrhes ont été versées et encaissées pour un montant de 280 €.

Le Conseil Municipal, considérant le règlement intérieur « la réservation sera ferme et définitive au versement à la Mairie d'arrhes (50% du coût) non remboursables, sauf cas de force majeure laissé à la seule appréciation du Maire ». L'annulation de la salle des fêtes n'étant pas due à un décès, une maladie mais à l'annulation d'un mariage, le Conseil Municipal avec 10 voix contre, 1 abstention, 0 voix décide de ne pas rembourser les arrhes versés et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

## 08- DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal diverses demandes de subvention, à savoir : Secours Populaire de Fécamp, Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés de Fécamp.

Le Conseil Municipal, considérant les difficultés momentanés de trésorerie de la commune, avec 11 voix contre, 0 pour et 0 abstention décide de ne pas procéder au versement d'une aide.

Des courriers de réponse seront envoyés aux associations.

#### 9- PRIX DE VENTE DES BUTS DE FOOT STOCKES DANS L'ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des buts de foot inutilisés sont stockés depuis plusieurs années dans le bâtiment communal et informe le Conseil Municipal qu'une commune est intéressée par les deux buts.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ces buts sont dans un état neuf, qu'ils ont été achetés en 2010 pour un montant de 867 euros environ et demande au Conseil Municipal de délibérer sur le prix de vente.

Le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de vendre les deux buts de foot pour un montant total de 350 € et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

#### 10- LOTISSEMENT COMMUNAL DEMANDE D'EXCLUSIVITE AGENT IMMOBILIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent immobilier PAILLETTE Immobilier s'est présenté en Maire proposant ses services pour la vente des terrains avec exclusivité.

Madame ENAULT-MULLOT propose de passer une annonce sur « le bon coin » pour les autres lots.

Le Conseil Municipal avec 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions décide d'accepter l'offre de PAILLETTE Immobilier pour la vente de la parcelle A 916, lot A uniquement pour une période exclusive de deux mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

#### INFORMATIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site internet est difficile d'utilisation et que des devis vont être demandés pour sa réfection

2 – Madame MASSON informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se passe très bien et que la commune est actuellement à 70% d'avancement.

3- Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés aura lieu le 07 avril prochain.

4- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme MOREL Rose-Marie reprend son travail à temps partiel thérapeutique à compter du 27 janvier prochain pour un total de 17h50 réparties comme suit : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

#### QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est déclarée close à 21h30

Le Maire – Dominique GOULET



BELLENGER Thierry



CORDIEZ Amélie

FLEURY Serge



ENAUULT-MULLOT Sandrine

BENSAKHRIA Naïm



DROUET Dominique

LATOURTE Yann



LAMAILIERE Laurence



BOULET Jean-François



MASSON Martine



TAUVEL Pascal

